

### **AVIS DE PROMULGATION**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-753**

**Règlement numéro 2024-753 modifiant le règlement 2015-611 concernant la limite de vitesse dans les secteurs des routes Du Pont , de la Station et une partie du chemin de la rivière Ethemin et l'ajout de panneaux d'arrêts**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-753 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

**La directrice générale/greffière-trésorière,**



**Emilie Guillemette**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-753 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la municipalité, le 15<sup>e</sup> jour de janvier 2025 entre 8 h30 et 16 h 30.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

**La directrice générale/greffière-trésorière,**



**Emilie Guillemette**